

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 AVRIL 2026**

D2026-30

L'an deux mil vingt six, le 30 du mois d'avril à 20:00 heure(s), le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Frédéric BLANC, Maire.
Conformément à l'article 7L.2121-18 du code général des collectivités territoriales, la séance était publique.

1. Nombre de conseillers présents :

Ouverture de la séance à 20h00

- **Membres en exercice :** 23
- **Présents à l'appel :** 19 (23 membres en exercice moins 4 absents avec pouvoir).
- **Pouvoirs :** 4 (3 absents + le pouvoir initial de Mme GAUDIN).
- **Quorum :** La majorité des membres en exercice étant présents, le quorum est atteint.

Mention spéciale :

Mme Nathalie GAUDIN, ayant donné pouvoir à M. Frédéric BLANC pour le début de la séance, rejoint la table du conseil à 20h06. À compter de cette heure, le pouvoir confié à M. BLANC devient caduc. Le nombre de conseillers présents physiquement passe de 19 à 20.

2. Décompte des membres (Le Quorum)

Le quorum s'apprécie à l'ouverture de la séance, mais aussi au moment du vote de chaque délibération.

Catégorie	À 20h00 (Ouverture)	À 20h06 (Arrivée de Mme Gaudin)
Présents physiquement	19	20
Pouvoirs actifs	4	3
Total des votants	23	23
Quorum (Seuil : 12)	Atteint (19 présents)	Atteint (20 présents)

LISTE DES PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE:

Ghysaine ARNAUD, Daniel BEUTIS, Florian BIRON, Frédéric BLANC, Marie-Noëlle BROQUERE, Julie CESAR, Anaïs CHEMINARD, Géraldine DEVAUX, Chrystelle DEYRES, Sarah ELIES, Mathieu ETOURNEAUD, Jean-Pascal GASTEUIL, Alexandre-Louis GUYON, Anthony JACQUET, Valentin JAWORSKI, Pascal PENINON, Nathalie POULAIN, Laurent POUZET, Jérémy RIGAUDIE,.

ABSENTS ET POUVOIRS :

(4) en début de séance 20:00 heures

- Mme TERRIERE Cindy donne pouvoir à Mme Géraldine DEVAUX
- Mme TILLET Hélène donne pouvoir à M. Jérémy RIGAUDIE
- M. GALAND Jean donne pouvoir à M. BEUTIS Daniel
- M. GAUDIN Nathalie donne pouvoir à M. Frédéric BLANC

(3) à compter de 20:06 heures consécutivement à l'arrivée de Mme. Nathalie GAUDIN

- Mme TILLET Hélène donne pouvoir à M. Jérémy RIGAUDIE
- M. GALAND Jean donne pouvoir à M. BEUTIS Daniel
- M. GAUDIN Nathalie donne pouvoir à M. Frédéric BLANC

ABSENTS EXCUSÉS (0) : 0

ABSENTS NON EXCUSÉS (0) : 0

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal PENINON a été désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

OBJET : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 33

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et suite au renouvellement [ou modification] de la gouvernance locale, il convient de désigner les représentants de la commune de **La Lande-de-Fronsac** au sein du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Gironde.

La commune doit désigner :

1. Un membre titulaire
2. Un membre suppléant

Rappel sur la parité : Conformément aux dispositions législatives visant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions électives, la désignation d'un binôme (titulaire et suppléant) doit respecter l'exigence de parité. En conséquence, **le candidat titulaire et le candidat suppléant doivent être de sexe différent.**

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à présenter les candidatures.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VUS les articles L. 2121-21 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU la loi n° 2021-1109 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du renouvellement ou de la modification de la gouvernance locale, il convient de désigner les représentants de la commune au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 33) ;

CONSIDÉRANT l'obligation de parité pour la désignation du binôme (un titulaire et un suppléant de sexe différent) ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune d'être représentée au sein de l'instance de gouvernance du SDIS de la Gironde ;

CONSIDÉRANT Le dépôt de la candidature du binôme suivant :

- **Titulaire** : M. Frédéric **BLANC**
- **Suppléant(e)** : Mme Géraldine **DEVAUX**

DÉLIBÈRE :

1. **DÉCIDE** de procéder au scrutin secret conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, sauf si le Conseil décide à l'unanimité de voter à main levée.

2. **PRECISE** que l'assemblée a décidé à l'unanimité de ne pas voter à bulletin secret ;

3. **DECIDE** de procéder au vote à main levée ;

4. **CONSTATE** les résultats du vote :

- Nombre de votants : **23**
- Suffrages exprimés : **23**
- **Nombre de voix Pour** : **18**
- Abstention : **5**

PROCLAME

- **Elus** en qualité de représentants de la commune au Conseil d'administration du SDIS de la Gironde :
 - **Titulaire** : M. Frédéric **BLANC**
 - **Suppléant(e)** : Mme Géraldine **DEVAUX**

D'AUTORISER Monsieur le Maire à notifier cette désignation au Président du Conseil d'Administration du SDIS 33 ainsi qu'aux services préfectoraux.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et année susdits

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de **BORDEAUX** dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site : www.telerecours.fr.
»

Fait à La Lande-de-Fronsac, le 30 avril 2026

Le secrétaire de séance
M. Pascal **PENINON**



Le Président de séance
M. Frédéric **BLANC** (Maire)



Hôtel de Ville – 150, route des Templiers – 33240 La Lande de Fronsac
Téléphone 05 57 58 18 14 – Télécopie 05 57 58 23 23 – Courriel : mairie@la-lande-de-fronsac.fr